

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 10 Mars 2014

Date de convocation : Le 12 Février 2014  
Date d'affichage : Le 12 Mars 2014  
Nombre de conseillers : En exercice : 13  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an deux Mil quatorze, le dix mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur Hervé LOEUILLET, Monsieur Claude HEMON, Madame LECLERCQ Christelle, Monsieur Guy LARGY, Madame Régine DUFOUR, Madame Mylène BARBIER-DEVILLERS, Monsieur Pascal GARGATTE, Monsieur POIGNANT Frédéric formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur ROUTIER Bertrand donne pouvoir à M. Gérard DE SAINT RIQUIER

Madame Régine DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

\* \* \*

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### Vote du compte administratif 2013

Mme ETEVE donne lecture du compte administratif du service assainissement pour l'année 2013 qui se présente comme suit :

Section d'exploitation	Recettes	55 454.85€
	Dépenses	49 154.59€
Soit un excédent d'exploitation de		6 300.26€

Section d'investissement	Recettes	51 840.06€
	Dépenses	103 729.84€
Soit un déficit d'investissement de		51 889.78€

Le Maire s'étant retiré, Monsieur DE SAINT RIQUIER fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité, soit 12 voix.

#### Vote du compte de gestion 2013

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 121-31 ;

Vu le Code des communes et notamment ses articles R 241-18, 19 et 20,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2013 du service assainissement de la commune dressé par le trésorier et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	141 960,00€	49 284,00€	191 244.00€
Recettes nettes	51 840.06€	55 454.85€	107 294.91€
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	141 960,00€	49 284,00€	191 244,00€
Dépenses nettes	103 729.84€	49 154.59€	152 884.43€
Résultats de l'exercice			
Excédent		6 300.26€	
Déficit	51 889.78€		45 589.52€

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,  
Après en avoir délibéré  
Le Conseil municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

### **Affectation du résultat 2013**

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2013,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA N-1	Affectation Résultat N - 1 (1068)	Résultat Exercice N	Restes à réaliser		Chiffre à prendre en compte
				Dépenses	Recettes	
Investissement	89 993.56€		-51 889.78€	0.00€	0.00€	38 103.78€
Fonctionnement	3 997.82€	0,00€	6 300.26€			10 298.08€

Le résultat est affecté de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2013	10 298.08€
Solde disponible affecté à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002)	10 298.08€
Solde affecté à l'excédent d'investissement reporté (ligne 002)	38 103.78€

Approbation de l'affectation de résultat à l'unanimité.

### **BUDGET COMMUNAL**

#### **Vote du compte administratif 2013**

Madame ETEVE, adjointe aux finances donne lecture des résultats du compte administratif 2013 du budget général

Section de fonctionnement	Recettes	865 846.05€
	Dépenses	460 771.87€
Section d'investissement	Recettes	724 960.45€
	Dépenses	1 292 549.23€

Et Restes à réaliser en section d'investissement

Dépenses	291 029.00€
Recettes	299 111.00€

Le Maire s'étant retiré, Monsieur DE SAINT RIQUIER fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité soit 12 voix.

### Vote du compte de gestion 2013

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 121-31 ;

Vu le Code des communes et notamment ses articles R 241-18, 19 et 20,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2013 de la commune dressé par le trésorier et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	2 463 160.00€	1 342 815.00€	3 805 975.00€
Recettes nettes	724 960.45€	865 846.05€	1 590 806.50€
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	2 463 160.00€	1 342 815.00€	3 805 975.00€
Dépenses nettes	1 292 549.23€	460 771.87€	1 753 321.10€
Résultats de l'exercice			- 162 514.60€
Excédent		405 074.18€	
Déficit	567 588.78€		

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 à l'unanimité.

### Affectation du résultat 2013

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA N-1	Affectation Résultat N - 1 (1068)	Résultat Exercice N	Restes à Réaliser		Chiffre à prendre en compte
				Dépenses	Recettes	
Investissement	-321 174.67€		-567 588.78 €	291 029 €	299 111.00€	-880 681.45€
Fonctionnement	1 006 642.44€	357 038.00€	405 074.18 €			1 054 678,62 €

L'affectation sera la suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2013	1 054 678.62 €
Affectation obligatoire au compte 1068	880 682,00 €
Solde disponible affecté à l'excédent de Fonctionnement reporté	173 996.62 €
Déficit d'investissement reporté	880 681.45€

Approbation de l'affectation de résultat à l'unanimité.

#### **Délégation de service public : avenant au contrat**

Le Maire donne la parole à Mme ETEVE qui explique que les difficultés rencontrées lors de l'acquisition du terrain sont répercutées sur les délais de construction de la nouvelle station d'épuration et ont occasionné des retards qui ne permettent pas de renouveler le contrat de délégation de service public dans les délais impartis initialement. Nous ne sommes en effet pas en mesure de proposer les éléments définitifs du projet dans le nouveau contrat.

C'est pourquoi le Maire propose de prolonger l'avenant au contrat de délégation de service public dont le titulaire est VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet de prolongation de contrat à l'unanimité.

#### **Station d'épuration : plan de financement de l'Agence de l'eau**

Le Maire donne la parole à Mme ETEVE qui présente la programmation de financement de l'Agence de l'Eau lié au projet de reconstruction de la station d'épuration qui s'établit comme suit :

Assiette subventionnable des travaux de construction : 1 239 000.00€ qui bénéficie d'une avance de 30% (prêt sans intérêt), de 15% de subvention de l'Agence de l'eau et de 15% de subvention au titre de la ruralité.

Assiette subventionnable des ouvrages de stockage : 200 000€ qui bénéficie des mêmes taux que ci-dessus.

Assiette subventionnable des ouvrages de transfert : 165 000€ pour lesquels l'Agence propose une avance de 25%, de 15% de subvention de l'Agence de l'eau et de 15% de subvention au titre de la ruralité.

Cela représente donc 481 200.00€ de subventions et 472 950.00€ d'avances.

Mme ETEVE informe également que la commune peut prétendre à 160 000,00€ de subvention de l'Etat au titre de la dotation des équipements et territoires ruraux pour les travaux de construction et 30 000€ pour les réseaux.

L'emprunt qui couvrira le reste des dépenses à venir sera évoqué lors du vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement proposé par l'agence de l'eau.

#### **Contrat fourrière**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité et l'obligation légale de contractualiser avec une fourrière. Le refuge de BUIGNY-SAINT-MACLOU propose ses services grâce à une cotisation de 0.62€ par habitant soit pour 1114 habitants 690.68€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'adhésion et le paiement de la cotisation afférente au refuge de BUIGNY-SAINT-MACLOU à l'unanimité.

#### **Achat de divers équipements pour la salle multi-activités**

Le Maire donne la parole à M. LOEUILLET qui dresse la liste des besoins d'équipements de la salle multi-activités. L'ensemble se compose de chaises, tables, panneaux d'affichage et bancs pour un montant d'environ 7000.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à commander les équipements nécessaires manquant à la salle multi-activités.

Le Maire présente ensuite les devis fournis par trois entreprises pour l'achat d'une auto-laveuse. La société TTS à DOULLENS fait une offre à 4480.00€H.T, TODEMIS à 6 287.00€H.T et la SARL MATERIEL NETTOYAGE PICARD à 3 459.60€H.T.

Le Maire précise que M. BUFFET, utilisateur principal du matériel l'a testé et que le dernier modèle a sa préférence. Des brosses nylon seront éventuellement commandées en supplément afin de les intervertir avec celles de la machine utilisée à la salle des loisirs.

Après en avoir délibéré, le choix du conseil municipal se porte à l'unanimité sur le matériel proposé par la SARL MATERIEL NETTOYAGE PICARD pour un montant de 3 459.60€H.T.

Le Maire informe également que les sociétés qui vendent des extincteurs font des propositions très variées. La proposition de Euro Flam est repoussée en raison de son manque de sérieux en matière de réalisation des plans de sécurité et d'évacuation.

La société EURL DMSI propose une révision des anciens extincteurs ce qui permet d'en réutiliser certains.

Le Conseil municipal autorise le maire à l'unanimité à contacter l'entreprise EXTINCTEURS ARGEL afin qu'il étudie la même solution et à finaliser le choix de l'entreprise retenue.

### **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le Maire précise que les règles d'obtention des subventions au titre des amendes de police ont changé. Un seul dossier par an est désormais accepté. Le dossier que nous avons déposé en 2012 pour le plan de stationnement et de circulation n'a été pris en compte qu'en fin d'année 2013 alors que tous les crédits étaient épuisés et est donc reporté sur l'exercice de 2014. Deux solutions s'offrent à nous. Soit on maintient ce dossier et on en prépare un second pour 2015 qui portera sur les aménagements de la route de DOMART et de la rue DUPREZ, soit on présente un nouveau dossier incluant toutes les données évoquées précédemment au risque qu'il ne soit pas retenu du tout.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le dossier déjà déposé, une autre demande sera préparée pour l'année 2015.

Le Maire présente également les coûts proposés par la fédération départementale d'électricité de la SOMME pour réaliser l'enfouissement des réseaux rue DUPREZ, rue VANNIER et rue du 8 mai. Ces travaux présentent un coût minimal de 231 594€H.T à la charge de la commune.

### **Demande d'emplacement des forains**

Le Maire présente les demandes d'emplacement des forains pour la fête locale parvenues en mairie. M. DUBUISSON James souhaite installer un manège enfantin et M. JOY Sylvain une boutique de cascade et une boutique de grues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'installation de ces deux forains pour la fête locale qui aura lieu cette année le 15 juin.

### **Délibération pour signature d'un avenant à la convention AMEVA**

Le Maire présente à l'assemblée l'avenant proposé par le syndicat mixte AMEVA qui reprend la mission d'assistance technique précédemment assurée par le SATESE dans les mêmes conditions. Ce service assuré auparavant directement par les services du Conseil général a été délégué à ce syndicat.

Le Conseil municipal accepte ce transfert à l'unanimité.

### **Remboursement de subvention par le collègue**

Le Maire informe que suite à la subvention versée l'an dernier au collègue « Bois l'eau » destinée à financer deux voyages scolaires, trois élèves n'y ont pas participé. Le collègue rembourse donc la part de ces élèves qui s'élève à 66.00€.

Le Conseil municipal accepte l'encaissement de cette somme à l'unanimité.

### **Demande de subvention pour participation aux voyages scolaires**

Le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention du collège « Bois l'eau » qui sollicite la commune pour le financement d'un voyage en SUEDE dans le cadre de l'option développement durable. Le projet portait initialement sur un voyage au CAMEROUN qui a été ajourné en raison des difficultés rencontrées par ce pays. La demande concerne deux élèves à raison de 50€ par élève.

Le Maire propose également d'aider un élève de BERNAVILLE scolarisé au collège Jean ROSTAND par nécessité. Le voyage est une classe de neige qui présente un coût de 150€. Le Maire propose une participation de la commune de 50€ également.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les financements sus-indiqués.

### **Demande des scouts guide de France**

Le Maire expose au Conseil municipal la demande adressée par les Scouts de France qui proposent de nettoyer les panneaux indicateurs, de ville et de rues contre un don de la commune qui leur permettrait de mener à bien un projet de solidarité à l'étranger au cours de l'été 2015.

Le Conseil municipal accueille à l'unanimité favorablement cette proposition. Un courrier leur sera adressé en ce sens.

### **Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'assainissement du Bernavillois**

Le Maire donne lecture des statuts du nouveau syndicat d'eau et d'assainissement du BERNAVILLOIS actant la fusion des syndicats de la région de BERNAVILLE, du syndicat de Fieffes-Montrelet-Bonneville, du syndicat de Fienvillers, de celui de Berneuil-Lanches Saint Hilaire, et de Heuzecourt - Saint-Acheul issu de l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2012. Ils entrèrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour des raisons de pratique comptable.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les statuts du nouveau syndicat fusionné, présentés par le Maire.

### **Tenue des bureaux de vote des élections municipales des 23 et 30 mars 2014**

Le Maire recueille les disponibilités des conseillers municipaux afin d'établir le planning de la tenue des bureaux de vote des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 qui devrait être réduite à un seul tour en raison de la présence d'une seule liste.

De 8h00 à 10h30	SOMON Laurent - LECLERCQ Christelle - POIGNANT Frédéric - GARGATTE Pascal
De 10h30 à 13h00	LOEUILLET Hervé - HEMON Claude - PATTE Didier
De 13h00 à 15h30	ETEVE Elisabeth - LARGY Guy - NOWAK Bernard - ROUTIER Bertrand
De 15h30 à 18h00	BARBIER Mylène - DE SAINT RIQUIER Gérard - SOMON Laurent

### **QUESTIONS DIVERSES**

**M.SOMON** évoque l'ordre du jour du dernier conseil communautaire au cours duquel a eu lieu une présentation du diagnostic de l'érosion des sols et des solutions pour résoudre les phénomènes liés au ruissellement.

Le projet du plan local d'urbanisme de BERNAVILLE a été arrêté. Le Président et les délégués ont décidé d'alerter le Préfet sur les refus inappropriés de certificats d'urbanisme et de permis de construire aux communes rurales dans l'attente de l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal.

Un courrier a également été adressé au capitaine de gendarmerie afin que soient assurées les permanences des gendarmes aux jours et heures annoncées en cette période électorale propice à la délivrance de procurations.

### SIEA

**M. PATTE** a assisté à une réunion du syndicat d'eau le 08 janvier. Une étude de renforcement du réseau d'eau a été lancée à BEAUMETZ et PROUVILLE. Le débit y est insuffisant et défaillant en sortie des poteaux d'incendie. Les travaux présentent un coût de 350 000.00€. **M. SOMON** y oppose l'urgence de raccorder HEUZECOURT et SAINT ACHEUL au réseau de BERNAVILLE en raison de la non-conformité de leur eau alliée à celle de la découverte d'un nouveau point de captage à BERNAVILLE dont la recherche dure depuis 15 ans.

### SIER

**Mme ÉTÉVÉ** a assisté à la dernière réunion du SIER qui est désormais englobé par la Fédération Départementale d'électricité de la Somme. Des sous-secteurs sont conservés avec à leur tête un Vice-Président. La représentativité des communes ne change pas avec 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

### SMIROM

**M. SOMON** annonce la création officielle du nouveau syndicat d'ordures ménagères qui résulte de la fusion de celui de la région de BERNAVILLE-DOMART-PICQUIGNY avec celui de DOULLENS à la tête duquel a été élu François DURIEUX. Jean-Michel MAGNIER représente le BERNAVILLOIS en tant que 1<sup>er</sup> Vice-Président, Christian VLAEMINCK le DOULLENAIS en tant que 2<sup>ème</sup> Vice-Président, M. BOCQUET, adjoint à SAINT-LEGER est 3<sup>ème</sup> Vice-Président, M. MIANNAY, adjoint à RAINNEVILLE est 4<sup>ème</sup> Vice-Président, et M. LEFEL, Maire de PAS-EN-ARTOIS est 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

Ce sont désormais des représentants des communautés de communes qui siègent au nouveau syndicat et non plus des délégués communaux ce qui répond à la logique de la compétence qui est intercommunale.

La réunion de vote du budget aura lieu jeudi 13 mars, aucune augmentation des tarifs n'est prévue.

### **STATION D'EPURATION**

**Mme ÉTÉVÉ** rappelle le calendrier prévisionnel des travaux de la station et les différentes réunions dont ils font l'objet. Un pré dossier « loi sur l'eau » a été déposé auprès des services de l'état. Il fait l'objet de quelques remarques mais qui ne sont pas invalidantes. Il a été évoqué au cours de la réunion de l'après-midi la possibilité de vider le 3<sup>ème</sup> bassin en tout ou partie pour étudier la perméabilité du sol à cet endroit. Sur place il s'est avéré que la bassin était vide et ne présente donc pas de souci de perméabilité. L'avant-Projet a été présenté le 19 décembre dernier, nous sommes en attente du dossier finalisé qui permettra une notification de marché en septembre.

**M. DE SAINT RIQUIER** signale un poteau électrique qui s'effrite entre le n°9 et le n°10 de la résidence Léon SOUDET. **M.SOMON** informe qu'il appellera ERDF pour y remédier.

**M. LARGY** et **Mme DUFOR** alertent sur la formation de trous dans la chaussée rue de Vacquerie et rue d'Amiens. **Mme DUFOR** demande à ce que soit installé un panneau indiquant la Grande Rue de VACQUERIE. **M. SOMON** veillera à l'achat de ce panneau et informe que la Communauté de communes a réalisé une commande groupée d'enrobé à froid pour combler les trous de la voirie.

**Mme LECLERCQ** évoque le dernier conseil d'administration du collège. Un camion de service incendie est resté embourbé en raison du manque de stabilité du chemin d'accès. Elle a observé que les riverains de la rue DUPREZ résidants près de la rue MARTIN empruntent fréquemment le sens interdit de la rue DUPREZ.

Elle a observé un panneau ancien dans cette même rue à enlever. **M. SOMON** répond qu'en effet l'enlèvement de ces panneaux est prévu.

**Mme LECLERCQ** signale également un lampadaire solaire défectueux sur le parking de la salle des loisirs. **M.SOMON** informe que la société qui les a installés était présente ce matin pour pallier au problème.

Elle informe l'assemblée de la nouvelle organisation du service d'incendie et de secours. **M. GARGATTE** et elle-même sont désormais rattachés à la Direction, ils assurent des missions auprès du personnel mais n'ont plus de fonction opérationnelle.

**M. HÉMON** signale l'indélicatesse des administrés qui vident leurs cendriers sur la chaussée. **M. SOMON** dit qu'un rappel des règles visant à améliorer ce côté citoyen sera rédigé à l'attention de la population.

**M. LOEUILLET** a observé des ornières importantes rue de BEAUMETZ à l'entrée du tour de ville. **M. SOMON** prévoit en effet de les faire combler avec des gravats.

**M.LOEUILLET** signale également l'encombrement des caniveaux par des branches.

**M.PATTE** rappelle que le passage de la balayeuse n'est pas prévu pour le moment.

**M.SOMON** fera donc procéder au nettoyage par les employés communaux.

**M.LOEUILLET** annonce la construction de murets à la salle multi activités pour la fin de semaine, puis suivront les espaces verts. Il reste à réaliser la signalétique des clubs et de la Croix Rouge, un devis sera demandé à SF Enseignes.

Les lampes jaunes seront remplacées par des blanches. Le châssis extérieur restera finalement neutre, la peinture sur ce type de support n'étant pas un choix judicieux pour l'entretien futur. **M. SOMON** demande à ce que soit ajouté l'achat d'une armoire.

**M. PATTE** a assuré la tournée des chemins. Le chemin des 100 journaux sera une priorité dans les choix de réfection ainsi que la rue DUPREZ. Tous les nids de poule seront comblés ce qui répond aux attentes déjà évoquées ci-dessus.

**M. POIGNANT** signale l'absence d'entretien de la haie du n°16 de la résidence Léon SOUDET observée par les riverains ce qui devient problématique. **M. SOMON** a également remarqué la taille de haie à effectuer ruelle BALLET.

**M.SOMON** donne la parole aux personnes présentes dans l'assistance. **M.NOWAK** s'enquiert de la possibilité de déplacer le container à verres de la rue Léon SOUDET à l'occasion de l'ouverture de la déchetterie. **M.SOMON** répond que ce thème n'a pas encore été abordé avec le SMIROM, il se renseignera.

#### Clôture de la séance à 23h30

La Secrétaire de séance,

Régine DUFOUR

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,